

APIBQ – CONSEIL D'ADMINISTRATION

NO. DE RÉUNION : Spécial

Procès-verbal de la réunion spéciale du 19 février 2021 du conseil d'administration de l'Association des physiciens et ingénieurs biomédicaux du Québec)

19 février 2021

Objectif :	Gestion des affaires courantes de l'APIBQ		
DATE :	19 février 2021, 12h30 – 13h00		
LIEU :	Rencontre Teams		
	QUORUM (Quatre membres, dont le président ou un des vice-présidents en l'absence du président forment quorum)		
	EXÉCUTIF		PRÉSENTS POUR LE QUORUM
	Martin Cyr	Président (2020 à 2024)	Martin Cyr
	Mohcine El Garch	Président sortant (2020 à 2024)	
	Philippe Laporte	Vice-président en génie biomédical (2020 à 2024)	Philippe Laporte
	Richard Tremblay	Vice-président en physique médicale (2020 à 2024)	Richard Tremblay
	Joël Girard-Lauzière	Secrétaire (2020 à 2024)	Joël Girard-Lauzière
	Ghada Jerbi	Trésorière (2020 à 2024) Présidente du comité bonnes pratiques en génie biomédical (2020 à 2021)	Ghada Jerbi
	Mathieu Tremblay	Conseiller (webmestre) (2020 à 2024)	Mathieu Tremblay
	Leslie Duong	Conseiller (2020 à 2024) Présidente du comité d'organisation des événements spéciaux (2019-2020)	Leslie Duong
	Kevin Ducharme	Conseiller (2020 à 2024)	Kevin Ducharme
	Diogo de Jesus	Conseiller (2020 à 2024)	Diogo de Jesus
	INVITÉS		PRÉSENTS
	Brigitte Reynaud	Adjointe à l'exécutif	Brigitte Reynaud
	Sébastien Poitras	Président du comité gestion des risques (2019 à 2021)	
	Gnahoua Zoabli	Président du comité des affaires académiques et de la formation continue (2019 à 2021)	Gnahoua Zoabli
	Dominique Ferron	Président du comité promotion et marketing (2019 à 2021)	Dominique Ferron
	Vincent Coderre	Président du comité étudiant (2019 à 2021)	
	Moulay Ali Nassiri	Président du comité de radioprotection (2019 à 2021)	



APIBQ – CONSEIL D'ADMINISTRATION

NO. DE RÉUNION : **Spécial**

Procès-verbal de la réunion spéciale du 19 février 2021 du conseil d'administration de l'Association des physiciens et ingénieurs biomédicaux du Québec)

19 février 2021

	Ordre du jour proposé	Nature Information, Décision(Adoption), Consultation	Durée et présentateur du point
1.	Mot de bienvenue	I	M. Cyr (2 min)
2.	Lecture et adoption de l'ordre du jour du CAS du 19 février 2021	D	J. Girard-Lauzière (2 min)
3.	Présentation de la mise à jour de la soumission de l'Associé	D	
4.	Présentation de la soumission de ViGlob pour la mise à jour du site web	D	
5.	Clôture de l'assemblée	I	
6.	Prochaine rencontre	D	
Rédacteurs	Brigitte Reynaud et Joël Girard-Lauzière		

APIBQ – CONSEIL D'ADMINISTRATION

NO. DE RÉUNION : **Spécial**

Procès-verbal de la réunion spéciale du 19 février 2021 du conseil d'administration de l'Association des physiciens et ingénieurs biomédicaux du Québec)

19 février 2021

SUJET	DISCUSSION / DÉCISION	RESPONSABLE	ÉTAT/ ACTION
1. Mot de bienvenue	Le quorum étant atteint pour la tenue de ce conseil d'administration, M. Cyr ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres présents.	M. Cyr	
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour du CAR #78	L'ordre du jour est présenté par J. Girard-Lauzière. Les points sont présentés dans l'ordre de discussion.	J. Girard-Lauzière	
3. Présentation des modifications à la soumission de l'Associé	Lors du dernier CA, l'exécutif a voté une résolution pour acquérir les services de la firme l'Associé dans les paramètres financiers de dépenses (an 1: 31 100\$, an 2: 38 100\$ avec possibilité d'annulation du contrat) avec préavis de 8 semaines. M. Cyr, P. Laporte et R. Tremblay ont recontacté madame Sara Lamothe, présidente de l'Associé afin de s'assurer de la compréhension commune de la proposition. Ils ont donc reçu une mise à jour de la proposition qui demeure essentiellement la même au niveau des services rendus mais qui est présentée de façon plus explicite (livrables vs heures récurrentes pour exécuter les livrables). Les pages 1 à 16 sont semblables à la précédente version (présentation de l'Associé et de son modèle d'affaires). Les actions relevant de la phase de démarrage, de la phase		

APIBQ – CONSEIL D'ADMINISTRATION

NO. DE RÉUNION : **Spécial**

Procès-verbal de la réunion spéciale du 19 février 2021 du conseil d'administration de l'Association des physiciens et ingénieurs biomédicaux du Québec)

19 février 2021

SUJET	DISCUSSION / DÉCISION	RESPONSABLE	ÉTAT/ ACTION
<p>Présentation des modifications à la soumission de l'Associé</p>	<p>d'exécution y sont mieux détaillées à partir de la page 17 pour l'année 1, axé sur un livrable de planification et de stratégie au niveau de la communication et de la croissance des revenus. Ce livrable est évalué à 6 050 \$. La phase d'exécution détaille respectivement la stratégie promotion/marketing et de communication dans les phases de réalisation et d'exécution, comprenant des banques d'heures pour un montant de 10 400 \$.</p> <p>Le total des travaux pour l'année 1 s'élève à 31 100 \$ ou versements mensuels de 3 110 \$.</p> <p>Dans les pages 19 et 20, correspondant à la deuxième année de contrat, les livrables sont également plus détaillés comparativement à la première version de la proposition. Les phases de démarrage et d'exécution sont mises à jour. Enfin s'ajoute le bloc événementiel de préparation du congrès 2022. Les montants pour l'année 2 s'élèvent à 38100\$ ou des versements mensuels de 3175\$</p> <p>P. Laporte apprécie la présentation plus détaillée et clarifiée faite par L'Associé. Il trouve importante la distinction faite entre les services proposés. On a besoin d'aide surtout en 1^{ere} partie. Mais on n'a pas forcément besoin et surtout pas le budget pour faire ce que les comités existants sont capables de faire. Il recommande donc le support de la firme pour l'organisation, mais pas pour la mise en œuvre à la hauteur de ce qui est proposé</p> <p>M. Cyr explique que dès que tout sera clair pour tout le monde, il</p>		

APIBQ – CONSEIL D'ADMINISTRATION

NO. DE RÉUNION : **Spécial**

Procès-verbal de la réunion spéciale du 19 février 2021 du conseil d'administration de l'Association des physiciens et ingénieurs biomédicaux du Québec)

19 février 2021

SUJET	DISCUSSION / DÉCISION	RESPONSABLE	ÉTAT/ ACTION
Présentation des modifications à la soumission de l'Associé	<p>faudra signer l'entente et la collaboration pourra débuter dès le mois de mars.</p> <p>D. Ferron est d'accord avec les autres membres, c'est-à-dire se faire accompagner pour l'organisation est très intéressant, mais il lui semble que les frais d'exécution sont inclus de façon récurrente dans l'entente. Si l'association ne souhaite pas l'exécution, elle devra accepter et payer les 8 semaines de préavis.</p> <p>P. Laporte confirme qu'effectivement le modèle d'affaires est basé sur leur travail d'équipe, mais que pour l'association, il faut économiser l'argent pour le congrès dans 2 ans.</p> <p>D. Ferron est plus préoccupé par l'année 2 et demande si on a vraiment besoin d'accompagnement à la hauteur de 400 heures de travail qu'ils proposent.</p> <p>P. Laporte estime que le résultat de cette impulsion sera tangible dans 2-3 ans. Il faut le temps de récolter les fruits de ce qu'on a investi.</p> <p>G. Zoabli explique que le CMBES utilise une formule similaire avec Willow Group. Les membres demeurent les spécialistes du contenu, tandis que Willow fournit tous les outils nécessaires en qualité de support.</p> <p>P. Laporte répond qu'il est intéressant de voir ce qui se fait ailleurs,</p>		

APIBQ – CONSEIL D'ADMINISTRATION

NO. DE RÉUNION : **Spécial**

Procès-verbal de la réunion spéciale du 19 février 2021 du conseil d'administration de l'Association des physiciens et ingénieurs biomédicaux du Québec)

19 février 2021

SUJET	DISCUSSION / DÉCISION	RESPONSABLE	ÉTAT/ ACTION
<p>Présentation des modifications à la soumission de l'Associé</p>	<p>et on peut en conclure que pour que cela soit utile, il faut avoir suffisamment de travail à leur donner. M. Cyr évoque que l'APIBQ a pris des références en ce sens auprès des associations qui font affaire avec l'Associé : L'Association des infirmières et infirmiers d'urgence du Québec (AIUQ), l'association québécoise des assistants(es) techniques en pharmacie (AQTAP) et l'Association Québécoise de la Logistique et de l'Approvisionnement du Secteur de la Santé (l'AQLASS)</p> <p>D. Ferron dit que si on étudie le contrat de la première année (phases de démarrage, phases 1 à 4), ils sont capables de se générer eux-mêmes le travail. Ils peuvent faire vivre leur proposition en fonction de la phase de démarrage et en se basant sur nos besoins et faire durer 2 ans. Il faut donc être concrets dans nos besoins et valider exactement ce qui est nécessaire en se concentrant sur l'année 1. Il sera alors possible de se dégager de l'entente moyennant le préavis de 8 semaines. Il demande aussi s'il serait possible d'avoir un contrat sur une seule année (démarrage) et de voir ensuite ce qui serait envisageable de faire.</p> <p>Martin répond que ce serait possible, mais les discussions à ce jour avec l'Associé se sont posées dans une perspective de collaboration sur un horizon de 2 ans pour obtenir les bénéfices escomptés avec préavis de 8 semaines..</p> <p>P. Laporte propose de se poser dans une perspective de</p>		

APIBQ – CONSEIL D'ADMINISTRATION

NO. DE RÉUNION : **Spécial**

Procès-verbal de la réunion spéciale du 19 février 2021 du conseil d'administration de l'Association des physiciens et ingénieurs biomédicaux du Québec)

19 février 2021

SUJET	DISCUSSION / DÉCISION	RESPONSABLE	ÉTAT/ ACTION
<p>Présentation des modifications à la soumission de l'Associé</p>	<p>collaboration sur au moins 2 ans.</p> <p>M. Cyr demande si les membres voient un inconvénient qui pourrait empêcher d'aller de l'avant.</p> <p>R. Tremblay rappelle que L'Associé a dit que s'ils faisaient moins d'heures, ça coûterait moins cher. Il demande si on ne pourrait pas offrir au sein de l'association, moyennant rémunération une contribution au travail commun pour diminuer la charge de travail de l'Associé.</p> <p>P. Laporte est d'accord avec R. Tremblay. Il ne faut pas donner le travail qu'on peut faire gratuitement au sein des comités dans une perspective de réduction des coûts. Il faut être prudent avec les liquidités. P. Laporte recommande d'aller de l'avant avec les volets 1 et 2, puis de voir comment l'association est capable de réduire les coûts en faisant appel aux bénévoles de l'association, et en gardant une réserve pour payer le volet 2 qui sera utile pour la préparation du congrès 2022.</p> <p>K. Ducharme est d'accord sur le principe. Mais il demande comment on pourrait rémunérer une personne travaillant sur un dossier alors que les membres des différents comités font un excellent travail bénévole.</p> <p>Les risques sont présents des deux côtés. Cette année on veut donner un élan à l'association et c'est la raison du besoin de support d'une firme. Mais il présente aussi les risques relatifs au manque</p>		

APIBQ – CONSEIL D'ADMINISTRATION

NO. DE RÉUNION : **Spécial**

Procès-verbal de la réunion spéciale du 19 février 2021 du conseil d'administration de l'Association des physiciens et ingénieurs biomédicaux du Québec)

19 février 2021

SUJET	DISCUSSION / DÉCISION	RESPONSABLE	ÉTAT/ ACTION
Présentation des modifications à la soumission de l'Associé	<p>d'implication des membres. Il demande si les membres de l'association seraient disponibles à faire du bénévolat.</p> <p>J. Girard-Lauzière résume en proposant d'accepter la soumission de l'Associé, avec les modifications demandées lors du dernier CA et tenant compte du fait qu'il y a toujours possibilité d'interrompre le contrat avec un préavis de 8 semaines.</p> <p>J. Girard-Lauzière confirme toutefois que le bénévolat est difficile à obtenir. Il comprend également qu'il y aurait des enjeux à rémunérer des membres pour du travail.</p> <p>M. Cyr souligne le point soulevé aujourd'hui concernant la vigilance et la gestion du risque et des liquidités.</p> <p>P. Laporte demande que l'on soit clair dans l'accord entre les parties, car il fait une distinction entre résiliation et mandat de 2 ans. Il considère ce contrat comme un contrat de services partagés et souhaite la plus grande transparence dans les termes du contrat.</p> <p>le CA accepte donc la soumission et clarifiera auprès de L'Associé que l'association fera appel à du travail bénévole de ses membres pour le volet « exécution du plan d'action établi » qui entraînerait une diminution du coût. De plus, le CA souligne un devoir de surveillance continue de sa part, de la pertinence de poursuivre et faire appel à la clause d'interruption du contrat avec 8 semaines de préavis dans</p>		

APIBQ – CONSEIL D’ADMINISTRATION

NO. DE RÉUNION : **Spécial**

Procès-verbal de la réunion spéciale du 19 février 2021 du conseil d’administration de l’Association des physiciens et ingénieurs biomédicaux du Québec)

19 février 2021

SUJET	DISCUSSION / DÉCISION	RESPONSABLE	ÉTAT/ ACTION
	l'éventualité où il jugerait le taux coût/bénéfice trop grand à un certain point.		
4. ViGlob	<p>Le CA a reçu la proposition de ViGlob qui a été commentée par R. Tremblay.</p> <p>S’il y avait des enjeux de fond sur la proposition, on pourrait en discuter; si au contraire il n’y avait que des corrections mineures, on pourrait décider immédiatement d’aller de l’avant puisque nous sommes toujours d’accord sur les orientations validées à la dernière séance.</p> <p>R. Tremblay partage ses inquiétudes sur les enjeux de sécurité trop minimalistes. Il n’a pas trouvé la moindre information détaillée dans le document en dehors du texte suivant qui, pour lui est insuffisant:</p> <p><i>« ViGlob protégera toutes les données du Client et autres informations reliées aux affaires de ladite compagnie, soumises à ViGlob en vertu de ce contrat, de la même façon que ViGlob protège de telles données et autres informations reliées à ses propres affaires ».</i></p> <p>Si le site web plante du jour au lendemain, il n’y a aucune garantie que ViGlob serait capable d’aller chercher les back-ups.</p> <p>Ghada intervient pour citer un autre extrait du contrat qui stipule :</p> <p><i>« ViGlob ne peut en aucune circonstance être tenu responsable</i></p>		
ViGlob			

APIBQ – CONSEIL D'ADMINISTRATION

NO. DE RÉUNION : **Spécial**

Procès-verbal de la réunion spéciale du 19 février 2021 du conseil d'administration de l'Association des physiciens et ingénieurs biomédicaux du Québec)

19 février 2021

SUJET	DISCUSSION / DÉCISION	RESPONSABLE	ÉTAT/ ACTION
	<p><i>envers le Client ou toute autre personne de tout dommage spécial, exemplaire, fortuit ou indirect résultant de l'incapacité d'utiliser ou l'utilisation du Site Web ou de toute interruption d'accès ».</i></p> <p>Elle estime qu'ils sont effectivement responsables des pannes sur le site et doivent donc avoir un backup.</p> <p>M. Tremblay confirme que des précisions écrites leur avaient été demandées dans le contrat et que cela n'a pas été fait. Il va les recontacter pour leur demander une modification sur les détails de confidentialité ainsi que sur les modalités de sauvegarde et reviendra au prochain CA régulier avec le document mis à jour.</p> <p>R. Tremblay souligne qu'habituellement lorsqu'il y a un accident, il faut remplir un formulaire d'incident/accident de sécurité prévu dans la Loi. Il recommande de faire suivre le lien sur la loi à ViGlob pour qu'il confirme respecter les termes de la Loi.</p> <p>Ces 3 volets doivent donc être revus par ViGlob.</p> <p>M. Tremblay confirme qu'il va bonifier ces 3 volets et revenir le 3 mars avec une nouvelle proposition de la part de ViGlob.</p> <p>Un point sera ajouté à la prochaine rencontre du CA.</p>		<p>J. Girard-Lauzière : ajouter un point au prochain CA</p>
<p>5. Clôture de l'assemblée</p>	<p>J. Girard-Lauzière prononce la levée de l'assemblée. La levée de l'assemblée est approuvée à l'unanimité.</p>	<p>J. Girard-Lauzière</p>	



APIBQ – CONSEIL D'ADMINISTRATION

NO. DE RÉUNION : **Spécial**

Procès-verbal de la réunion spéciale du 19 février 2021 du conseil d'administration de l'Association des physiciens et ingénieurs biomédicaux du Québec)

19 février 2021

SUJET	DISCUSSION / DÉCISION	RESPONSABLE	ÉTAT/ ACTION
6. Prochaine rencontre	La prochaine rencontre régulière du CA se déroulera le 3 mars 2021 en rencontre téléphonique.	Tous	Inscrire à vos agendas.
La séance est levée à 13h10			

Joël Girard-Lauzière, secrétaire

Martin Cyr, ing.

Président

Martin Cyr, président

ANNEXE

CALENDRIER DES RÉUNIONS DU CA – 2021



Association des physiciens
et ingénieurs biomédicaux
du Québec

CALENDRIER 2021

RENCONTRES DU CA RÉGULIER

1	#78	Jeudi 28 janvier 2021	18h30 à 20h30
2	#79	Mercredi 3 mars 2021	18h30 à 20h30
3	#80	Mardi 6 avril 2021	18h30 à 20h30
4	#81	Mercredi 12 mai 2021	18h30 à 20h30
5	#82	Mardi 6 juillet 2021	18h30 à 20h30
6	#83	Mercredi 1^{er} septembre 2021	18h30 à 20h30
7	#84	Mardi 5 octobre 2021	18h30 à 20h30
8	#85	Mercredi 17 novembre 2021	18h30 à 20h30
9	#86	Mercredi 15 décembre 2021	18h30 à 20h30